

À Saint-Denis, le 28 janvier 2020,

À Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France
À Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
À Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-saint-Denis
À Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Objet: Préavis de grève pour la période du 4 février au 25 février 2020.

Madame, Messieurs

SUD ÉDUCATION Créteil a l'honneur de déposer auprès de vous conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant tous les personnels exerçant dans l'Académie de Créteil pour la période du 4 février au 25 février 2020.

En effet nous entendons ainsi permettre aux personnels de participer aux actions sur les thèmes :

- Manque d'effectifs dans les lycées et dans les collèges
- Pour la prise en charge des risques environnementaux
- Remplacement des personnels absents
- Défense de la fonction publique
- Amélioration des conditions de travail
- Respect et droits des personnels
- Résistance aux abus de la hiérarchie
- Défense du droit syndical
- Maintien de la journée continue
- Contestation du règlement temps de travail – Région Ile de France
- Contre les pressions et abus de pouvoir de la hiérarchie
- Contre l'atteinte à l'exercice du droit syndical
- Contre l'organisation pathogène du travail
- Titularisation des précaires
- Contre le décret rythme scolaire
- Contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Je vous prie de croire, madame le recteur, à notre attachement au service public de l'éducation.

Pour SUD EDUCATION CRETEIL
Jules Siran, co-secrétaire général académique

